



# Perte, fraude... Vous êtes sûr de vouloir payer par chèque ?

## Payez autrement vos factures de cantine, crèche, eau, hôpital...



### Le prélèvement automatique

Renseignez-vous auprès  
de votre collectivité



### Le paiement en ligne PayFiP

Avec le prélèvement unique,  
le virement simplifié ou la carte  
bancaire sur PayFiP.gouv.fr



### Le paiement de proximité

Chez les buralistes et partenaires agréés  
en espèces jusqu'à 300 € ou  
par carte bancaire

Retrouvez plus  
d'information sur  
[impots.gouv.fr](https://impots.gouv.fr)

